

Mercredi 13 février 2008:

Au court d'une conférence de presse à laquelle participait l'association France Alzheimer, le Syndicat national de gérontologie clinique (SNGC), la Fédération hospitalière de France (FHF), le Comité national des retraités et personnes âgées (CNRPA) et l'Association des directeurs au service des personnes âgées (AD-PA) et les associations d'aide aux personnes âgées, ces différents organismes ont fait le point sur les dix propositions du Plan Alzheimer présentées par le Président de la République France.

Les aspects du plan qui remportent l'adhésion:

- Les associations se félicitent de la prise en compte du binôme malade-aidant, la notion de consentement de la personne atteinte d'Alzheimer et le décloisonnement entre le sanitaire et le médico-social.
- Tous les participants sont d'accord avec l'accent mis sur la recherche et la professionnalisation de tous les acteurs de la prise en charge et de l'accompagnement.
- La création de MAIA (Maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer) qui assurent l'orientation et la formation des malades et de leurs familles constitue un des points forts de ce plan. Les maisons permettent de combler le vide qui se crée lorsque la personne atteinte d'Alzheimer cède à la panique rencontrée à l'annonce de la maladie.
- «La formation des médecins généraliste à Alzheimer est essentielle à la lutte contre la maladie. *« Ils sont le pivot du système de santé »*, confirme Jean-Marie Vetel.

Les inquiétudes demeurent:

- Les associations s'inquiètent néanmoins des annonces relatives aux "unités renforcées".
- Les moyens nouveaux mis en place (création de places supplémentaires de moyen séjour) sont insuffisants et une troisième structure est manquante à la suite de l'accueil en moyen séjour qui ne dure que 30 jours.
- Mais le plus important, selon les associations, reste la prise en charge des frais qu'une personne atteinte d'Alzheimer engendre. Actuellement, un malade coûte 23 676 euros par an dont 62 % est pris en charge par la famille et le reste par l'assurance maladie et le Conseil général. *« En sachant que le revenu moyen d'un retraité est de 1 200 euros par an, il est impensable que le choix d'un établissement par les personnes atteintes d'Alzheimer et leurs accompagnants soit établi d'abord sur le coût plutôt que sur la qualité de la prise en charge ! »*, s'indigne Janine Dujay-Blaret, vice-présidente du CNRPA.
- Les associations demandent donc un financement équitable de la prise en charge. Elles pointent également du doigt le "vide juridique" pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et les établissements et services à domicile.
«Nicolas Sarkozy et Xavier Bertrand ont fait savoir qu'ils feront d'autres propositions après les élections municipales», ajoute pascal Champvert.

« Ce Plan est une voiture qui est lancée. Le Président en est le conducteur et nous saluons son engagement personnel. Mais la voiture à peu de carburant et les tuyauteries devront être révisées tous les ans », explique Pascal Champvert, président de l'AD-PA. Ce plan présidentiel 2008-2012 sera financé par les franchises médicales, soit 1,6 milliard d'euros dont 1,2 milliard attribué au domaine du médico-social.